Honoraire de l'agence CJ Immobilier

Honoraires de transaction

A défaut de conventions contraires entre les parties, le montant de la rémunération de notre intervention (*), dont le débiteur est défini par le mandat de vente, est inclus dans les prix affichés pour toute transaction passée par notre intermédiaire (notamment vente immeuble, fonds de commerce, cessions de parts, viagers, terrains) et est fixé selon les conditions suivantes :

MONTANT DE LA TRANSACTION	HONORAIRES TTC (tranches non cumulative)
De 0 à 50 000 ?	Forfait de 3 100 ?
De 50 001 ? à 100 000 ?	6 %
De 100 001 ? à 300 000 ?	5 %
De 300 001 ? et +	4 %

Pour les terrains, une majoration de ce barème de 2,5 % TTC peut être appliquée (remembrement, certificat d'urbanisme, assistance technique…)

(*) Intervention : les honoraires d'agence incluent la recherche de biens, la communication, les visites, la mise en place de financement, la négociation, le suivi administratif jusqu'à l'acte authentique.

AUTRES PRESTATIONS	HONORAIRES TTC
Estimation	150 ?
Recherche locataire en zone tendu (à la charge du locataire et du propriétaire)	10 ? par m² pour les visites, la constitution du dossier et la rédaction du bail 3 ?? par m² pour l'état des lieux
Recherche locataire en zone non tendu (à la charge du locataire et du propriétaire)	10 ? pas m² pour les visites, la constitution du dossier et la rédaction du bail 3 ? par m² pour l'état des lieux